

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE DE SUIVI TECHNIQUE DE MOUZON N°2 DU 26 FEVRIER 2003

Emis le 14 mars 2003 par A. MAUSSET et P. JACQUET

<u>DESTINATAIRES :</u>	EPAMA  BCEOM  MINEA  EST INGENIERIE  Ingénieur Conseil  Communes de ? ?  Communauté de Commune des Trois Cantons	G. ROUAS  J.M. BLANCHAIS P. JACQUET  A. MAUSSET  J.P. KLEIN  H. PREVOTEAU  MM. les Maires  M. le Président
<u>COPIES :</u>	BCEOM	P. GOMBERT J.F. GEOFFRE
<u>LIEU :</u>	<b>Mairie de Mouzon</b>	
<u>DATE ET HEURE :</u>	<b>Le 26 février de 10h00 à 12h30</b>	
<u>PARTICIPANTS :</u>	<u>FONCTION :</u>	<u>TELEPHONE :</u>
Philippe Jacquet	Chef de projet BCEOM	04 67 99 22 86
Alain Mausset	Minéa, équipe BCEOM	01 42 62 17 49
Jacques Jeanteur	Président EPAMA	03 26 70 31 21
Guy Rouas	Directeur EPAMA	03 24 57 99 00
Bernard Lefort	Région Champagne-Ardenne	03 26 70 31 83
Michel Cunin	Maire de Villers-devant-Mouzon	03 24 26 10 42
Jean-Marie Hanin	Vice Président CC 3 cantons (resp. aménagement cours d'eau) /Chémery/B	03 24 35 42 20
M. Podzowski	Adjoint au Maire de Mouzon	03 24 26 10 63
Alain Hurpet	1° adjoint de Rémillly-Aillicourt	03 24 26 73 13
Bruno Charlot	Maire d'Autrecourt-et-Pourron	03 24 26 68 49
Gérard Rennez	Adjoint au maire de Mouzon	03 24 26 78 43
Daniel Satabin	Maire de Beaumont	03 24 27 90 98
M Gérard	Affaires économiques Mouzon	03 24 26 10 85

	<b>ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE</b>	<b>EPAMA</b>
---	---	--------------

## ORDRE DU JOUR

- Bref rappel des objectifs et du contenu de l'étude.
- Présentation des résultats du diagnostic en cours de réalisation par le BCEOM.

### **1. INTRODUCTION PAR LE MAIRE DE MOUZON**

En introduction, Monsieur le Maire de Mouzon replace le contexte de la commune en tant que ville présentant de nombreuses activités industrielles. Mouzon est le siège de la maison mère de SOMMER, aujourd'hui Faurecia et de nombreuses entreprises s'y sont installés depuis le 19<sup>ème</sup> siècle : Sollac, Arselor (ex Usinor-Sacilor), Feutre SA, Socotherm... En tout, Mouzon regroupe quelques 1000 emplois pour une population communale de 2681 habitants.

Mouzon est aussi une ville de patrimoine au fort potentiel touristique. Des espaces publics bien aménagés et des équipements comme la piscine positionnent la ville au-dessus de bon nombre d'autres communes du même rang d'importance.

### **2. BREF RAPPEL DES OBJECTIFS ET DU CONTENU DE L'ETUDE**

Un bref rappel est fait par M. Rouas, Directeur de l'EPAMA, et M. Jacquet, BCEOM. Ce rappel a déjà été fait lors de la réunion du comité de suivi n°1 du 21 janvier 2003.

Un rapport intitulé « Généralités », qui fait le rappel :

- des résultats de l'étude antérieure (1998-2000) et du principe de fonctionnement proposé pour les aires de ralentissement dynamique de crues,
- de la méthodologie mise en place pour l'étude en cours,
- de la sélection des aires de ralentissement à étudier.

a été distribué lors de cette première réunion. Aucune modification n'a été apportée à ce rapport et il reste donc d'actualité.

### **3. PRESENTATION DU DIAGNOSTIC EN COURS DE REALISATION SUR L'AIRES DE MOUZON**

Un rapport intitulé « Fiche de diagnostic du site de Mouzon », qui rassemble toutes les données et les conclusions du diagnostic de l'aire de Mouzon en cours de réalisation, est remis et présenté en séance par M. Jacquet, BCEOM.

Nous rappelons que ces documents sont provisoires, le diagnostic n'étant pas terminé.

	<b>ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE</b>	<b>EPAMA</b>
---	---	--------------

⇒ **Toutes les remarques, corrections et compléments seront les bienvenus !**

Remarque importante : le diagnostic réalisé est pluri-disciplinaire. L'objectif est d'aborder dans un premier temps l'ensemble des contraintes liées au projet, succinctement mais de façon la plus exhaustive possible, afin d'être à même d'identifier les éventuels points de blocage avant d'aller trop avant sur les études techniques. Dans le cas où un site s'avère inintéressant ou trop hasardeux, il peut ainsi être abandonné (éventuellement de façon provisoire) au profit d'autres sites. Ce sera sans doute le cas du site de la Sormonne. Seuls les sites retenus à l'issue de cette phase de diagnostic seront étudiés plus finement : les études techniques et d'insertions seront alors approfondies avec une analyse minutieuse des impacts, en particulier sur les terres cultivées.

Deux hypothèses de cotes maximales admissibles au droit de la retenue ont été testées par le modèle hydraulique pour le projet de Mouzon :

- Hypothèse 1 : cote 160.5 m (cote fixée lors de l'étude de 1998-2000) :
  - volume retenu : 2 à 3 millions de m<sup>3</sup>
  - réduction des cotes en aval de l'aire : 1 à 3 cm → impact peu intéressant
- Hypothèse 2 : cote 161.5 m :
  - volume retenu : 4 à 6 millions de m<sup>3</sup>
  - réduction des cotes en aval de l'aire : 4 à 8 cm → impact plus significatif (mais qui reste relativement faible du fait du volume très important des crues de la Meuse, de l'ordre du milliard de m<sup>3</sup> en aval de la Chiers)

A 161,50 m, plusieurs protections seraient à aménager, notamment pour la voie ferrée qui longe la Meuse, et les villages de Létanne et Pouilly-sur-Meuse. En effet, de nombreux terrains de la ferme d'Alma, la voie ferrée par endroits, le village de Létanne et, dans une bien moindre mesure, le village de Pouilly-sur-Meuse seront inondés ou sur-inondés lors des crues fortes. La surcote est de 35 cm au droit de Létanne et le ruisseau affluent de la Meuse peut engendrer des débits relativement importants. Si l'on protège le village, la protection servira aussi pour les petites crues et Létanne sera gagnant.

Les principales observations sont les suivantes :

Les participants demandent des explications sur le projet hydraulique :

- L'eau va-t-elle rester plus longtemps ?
- Y-a-t'il des retenues déjà faites ?
- Le projet de grand barrage en dérivation de la Wame est-il abandonné ?
- Qu'en est-il des retenues sur les petits affluents ?
- Pourquoi ne pas draguer la Meuse ?

	<b>ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE</b>	<b>EPAMA</b>
---	---	--------------

- ...

M. Rouas et M. Jacquet répondent à ces questions et expliquent les choix du Comité de Pilotage lors de l'étude de 1998-2000, qui a retenu la solution des aires de ralentissement dynamique des crues comme étant la plus intéressante sur la Meuse pour obtenir un impact global sur la ligne d'eau. Ils répondent à la question de dragage en expliquant que, en ville, on peut chercher à abaisser la ligne d'eau mais qu'il y a des conséquences en aval et que le volume concerné est faible au regard des débits de crue.

VNF précise qu'il faut rechercher l'équilibre sédimentologique. La rivière le fait d'elle-même. Elle érode et dépose naturellement. Les crues de fréquence décennale sur la Meuse permettent un auto curage de la rivière.

**⇒ Une étude a été réalisée sur le transport solide de la Meuse. Il est demandé à la Navigation de bien vouloir en fournir une copie à l'EPAMA.**

L'intérêt des zones de ralentissement est expliqué et relativisé. Les plus intéressantes sont celles de Void-Vacon et Dieue-sur-Meuse. Celle de Mouzon est intéressante pour les fortes crues si la cote d'eau maximale admissible est fixée à 161,50 m au moins.

Des problèmes techniques sont soulevés tels que l'enrochage du lit mineur au droit de la retenue de la zone de ralentissement, où les vitesses d'écoulement seront localement très fortement augmentées. Il y a une inquiétude pour la pêche. Tous les impacts potentiels seront bien évidemment étudiés dans le détail et aucune solution ne sera mise en œuvre sans concertation.

Une question est posée concernant l'ouvrage de l'écluse : sur-inonder le secteur ne posera-t-il pas de problème ? A priori non, les solutions techniques de protection semblent simples à mettre en œuvre, mais cela sera également étudié dans le détail ultérieurement.

Il faudra aussi étudier l'impact sur les petites crues et apporter des réponses sur les surfaces de terrains supplémentaires qui vont être inondées et sur l'augmentation des durées de submersion.

Un participant indique qu'il ne faudra pas oublier dans les études d'impact le risque de dépôt de polluants dans l'aire de ralentissement.

Plusieurs participants soulignent qu'il est indispensable de traiter le problème des indemnités et qu'il est pour cela souhaitable de faire une réunion avec les exploitants et les propriétaires du monde agricole. Cela est bien entendu prévu et une première réunion se fera prochainement, avec les propriétaires et les exploitants des communes comprises entre Inor et la confluence de la Chiers.

**⇒ Il est demandé aux communes de fournir rapidement une liste des personnes susceptibles de participer à cette réunion. L'EPAMA demandera également à la Chambre d'Agriculture d'en fournir une.**

Concernant Létanne, plusieurs renseignements sont fournis :

- L'impact de la Meuse sur l'affluent qui traverse Létanne se fait sentir, lors des crues moyennes et fortes, jusqu'au Moulin, où une chute de 3 à 4 m empêche cet impact de remonter plus en amont.

	<b>ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE</b>	<b>EPAMA</b>
---	---	--------------

- Les emplacements de camping situés en rive gauche de la Meuse au droit de Létanne, sont privés et sont au nombre de 20 à 30.

Le projet de zone Natura 2000 indiqué dans le diagnostic ne concerne pas le site du projet hydraulique puisqu'il se situe en aval de Mouzon.

M. Le Directeur de la Communauté de Communes des Trois Cantons indique qu'il existe un projet de centre aquatique à Mouzon, bien distinct du projet de base de loisirs, sur le site de l'actuelle piscine, située en rive droite de la Meuse, en aval du terrain de football.

*⇒ M. Le Directeur de la Communauté de Communes des Trois Cantons fera parvenir à BCEOM un plan du projet.*

#### Interventions de M. Jeanteur, Président de l'EPAMA :

M. Jeanteur félicite le groupe de travail sur la synergie possible entre les projets hydrauliques et d'aménagement du territoire. Il rappelle que le projet est européen puisque la Meuse coule en France, en Belgique puis en Hollande. Il y a donc des possibilités de financements européens, mais il ne faut pas oublier les possibilités offertes par les projets de territoires, ni les financements départementaux et régionaux.

Remarque : les belges ont récemment demandé à l'EPAMA s'il serait possible d'étudier les aménagements de réduction des inondations envisageables sur la Semoy.

M. Jeanteur rappelle que l'EPAMA possède une éthique dans tous ses projets. La protection des enjeux ne peut aggraver les risques. On peut être gagnant, mais ce n'est pas une raison pour ouvrir de nouvelles opportunités de constructions en lit majeur. Les erreurs du passé ne sont pas à recommencer. A Sedan, le nouveau stade est une erreur comme le parc des Exposition de Charleville.

M. Jeanteur rappelle enfin que le problème des étiages ne doit pas être oublié. Il félicite les Ardennais de leur culture du risque sur les inondations et souhaite que cet exemple serve à la Meuse.

#### **4. CONCLUSION DE LA REUNION : SUITE A DONNER AU PROJET**

**Il est proposé de retenir, pour la suite de l'étude, l'hypothèse de dimensionnement sur les crues centennales de la Meuse avec une cote maximale admissible de 161,50 m au doit de la retenue projetée.**

L'utilisation des ouvrages envisagés pour des crues plus faibles implique soit de dimensionner ces ouvrages différemment soit de prévoir des ouvrages mobiles. Il est proposé de rester au stade actuel sur des ouvrages passifs (fixes), mais de laisser la possibilité d'équiper ultérieurement ces ouvrages d'organes mobiles. Il faudra en tenir compte lors de la conception des ouvrages.

BCEOM fait remarquer qu'il faudra également tenir compte, lors de la conception des ouvrages, des éventuelles modifications de dimensionnement à réaliser lors d'aménagement

	<p style="text-align: center;"><b>ETUDE DES AIRES DE RALENTISSEMENT DE CRUES DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT GLOBAL DE LA MEUSE</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>EPAMA</b></p>
---	--	---

ultérieurs d'autres zones de ralentissement, qui modifieront les hydrogrammes à traiter à Mouzon.

La prochaine réunion du Comité de Suivi Technique de Mouzon devrait se tenir courant avril.